

Gagny Environnement



2-3

Le PLU et le Grenelle 2
Thermographie
Chardonnerets

4-5

EcoQuartiers
ou
villes durables ?

6-7

Transports en Ile
de France
Gymnase dans la
carrière de l'est

8

Brèves

Editorial : Plan Local d'Urbanisme

Une réunion publique et deux "balades" plus tard, en passant par un questionnaire qui pose des questions impliquant les réponses que la municipalité va formuler, nous sommes maintenant dans la phase du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce qui nous a été présenté est imprécis au motif que les dossiers sont encore à l'étude et nous ne sommes plus dans les temps annoncés. Pourtant, au fil des visites sur le terrain, dans la carrière du centre et au centre ville, il apparaît que les projets ne diffèrent pas de ceux du PLU annulé et qu'ils ne répondent toujours pas aux exigences d'un PLU en 2011. Les mêmes aménageurs que précédemment attendent le feu vert et déterminent toujours les choix urbanistiques. La réflexion sur la densification se fait une fois encore au détriment des espaces naturels.

Aujourd'hui, tous les outils existent pour engager notre ville dans le développement durable. Demain, le Réseau Grand Paris et l'Arc Express arriveront à nos portes, à Clichy-Montfermeil et Chelles.

Saisissons ces atouts pour construire un Plan Local d'Urbanisme novateur, concerté et protecteur de l'environnement.

Brigitte Mazzola, présidente

La présidente et les membres du conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux et vous rappellent que **l'assemblée générale statutaire des adhérents se tiendra le samedi 5 février 2011 à 16 heures au théâtre André Malraux.**

Nous vous exposerons les enjeux du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration et les projets de transports de l'Etat, de la région et du département pour l'est parisien.

Nous vous attendons nombreux pour débattre.

Application de la loi Grenelle 2 pour les PLU

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant "Engagement National pour l'Environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles de cette loi déclinent des mesures dans les domaines suivants :

performance énergétique des bâtiments, urbanisme, publicité extérieure, transports, énergie et climat, trame verte et bleue, agriculture, protection de la biodiversité, assainissement et ressources en eau, risques pour la santé, risques industriels et naturels, déchets, gouvernance.

L'article 19, publié au Journal Officiel le 6 janvier 2011, précise les dispositions relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme et les dates d'applications.

Ainsi, les PLU approuvés avant le 13 janvier 2011 demeurent applicables. Ils intégreront les dispositions de la loi Grenelle 2 lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016.

Les communes dont le PLU est en cours d'élaboration ou de révision peuvent opter pour l'application des dispositions antérieures à la double condition que le PLU soit arrêté par le conseil municipal avant le 1er juillet 2012 et approuvé avant le 1er juillet 2013. Le PLU demeure alors applicable et doit intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 lors d'une prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016. Compte tenu de la longueur des procédures, son approbation devra être suivie sans tarder d'une mise en révision.

Lors de l'élaboration d'un nouveau PLU, les municipalités doivent prendre en compte les lois déjà existantes comme la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain et la loi Grenelle 2, mais également les dispositions du SDRIF, Schéma Directeur de la Région Ile de France, à paraître, et le nouveau réseau de transports, actuellement en débat.

Il n'y a donc pas lieu à Gagny de précipiter l'élaboration du prochain PLU, mais d'établir un document global, cohérent qui intègre ces lois et documents parus ou à paraître d'ici 2012 et qui protègent en partie l'environnement. ■■■

Thermographie aérienne

Le 25 Juin 2010, le Conseil Général de Seine Saint Denis adoptait son Plan Climat Energie. Ce Plan est la contribution du département aux objectifs du Facteur 4, engagement de réduction des gaz à effets de serre d'ici 2050 validé par le Grenelle de l'Environnement. Après le transport de personnes, l'habitat est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre du département, le chauffage représentant 80% de ces émissions.

Pour étudier la question, le Conseil général s'est doté d'un outil de thermographie aérienne qu'il a présenté aux élus et aux associations le 16 décembre 2010.

Il s'agit d'une représentation graphique du territoire matérialisant les émissions de chaleur émises par les toitures et permettant de distinguer les isolations efficaces de celles qui sont à améliorer ; une analyse de l'ADEME démontre que les pertes énergétiques des bâtiments sont issues des toitures dans une proportion de 25 à 30%.

Le Conseil Général met l'ensemble de cette cartographie à disposition des collectivités dans le cadre d'une convention; à charge ensuite de chaque commune de sensibiliser les citoyens de son territoire et d'en tirer parti pour la gestion énergétique de son patrimoine immobilier.

Attendons les semaines qui viennent pour un accès à ces informations pertinentes pour chacun d'entre nous . ■■■
Francis Redon

Samedi matin 6 novembre, un promeneur, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, observe les oiseaux chemin du Bois de l'étoile dans la carrière du centre. Chardonnerets, Bruants des roseaux, Bruants zizi, Pinsons des arbres, Pinsons du Nord sont présents en nombre pour se nourrir de graines de fleurs de tournesol et de baies des massifs du parc forestier.

Ce matin-là a lieu la visite de la carrière du centre organisée par la mairie à laquelle j'assiste avec d'autres membres de Gagny Environnement.



Tout le monde peut voir le manège de deux hommes qui font mine de faire du sport, sous le vent et la pluie, et vont et viennent avec des sacs près des tournesols situés vers l'arboretum. Ce comportement étrange alerte le promeneur : ces personnes surveillent des appâts de glu posés sur les tiges de tournesol pour capturer les oiseaux piégés. Il m'informe et s'adresse aux conseillers municipaux qui s'approchent de l'arboretum.

Après le départ de ces hommes qui ont été dérangés dans leur activité de braconnage, j'ai pu voir dans la zone piégée des oiseaux morts, collés aux tiges ou tombés à terre, épuisés par le froid et la colle.

Gagny Environnement écrit au maire pour l'informer "de faits de capture et de destruction d'es-

pèces animales protégées selon l'article L.411 du code de l'environnement ; pour lui demander de

mettre en œuvre des mesures de prévention telles que la surveillance des lieux par les agents communaux chargés de l'entretien de l'arboretum et de l'espace vert et régulièrement présents sur les lieux ainsi que des mesures de répression avec le détachement sur cette zone d'un agent municipal assermenté qui serait chargé de veiller au respect de la loi et de constater les infractions".

L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), saisi, intervient une première fois sans succès.

Lors d'une seconde intervention, la police arrête les contrevenants en flagrant délit, dresse un procès verbal et les interroge au commissariat de Gagny : ils ont été observés près des pièges avec des Chardonnerets de phénotypes sauvages.

Le trafic de Chardonnerets est malheureusement courant et lucratif en Seine Saint Denis, des membres de l'ANCA (Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) ont observé des captures au plateau d'Avron. Il est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 1500 euros d'amende. Nous attendons le verdict.

On peut également déplorer que des acheteurs soient prêts à payer le prix fort pour mettre en cage des oiseaux sauvages et les soustraire ainsi à la vue des gabinieri qui se promènent dans un lieu où quelques espèces animales commencent à revenir. ■■■



Quelques projets apparaissent, mais surtout beaucoup de communication, autour d'un phénomène qui tient parfois plus d'un habillage permettant aux collectivités de se doter d'une image vertueuse, plutôt que d'une réelle démarche de développement durable. Quel élu, quel candidat n'a pas aujourd'hui dans ses cartons ou son programme électoral, un EcoQuartier, un magnifique bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale), BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou à énergie positive ?

L'EcoQuartier est un engagement fort du Grenelle de l'Environnement, qui a bien établi la volonté de la société française pour la mise en œuvre de solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Citoyens, élus, professionnels, plébiscitent tous un nouvel art de vivre ensemble dans un environnement dont l'EcoQuartier est en passe de devenir le symbole.

Dans les faits, l'EcoQuartier est souvent réduit à un seul aspect : la performance énergétique et environnementale liée aux bâtiments, alors que l'esprit du Grenelle y associe également des considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, à l'éco-construction comme à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile.

Il n'y a bien sûr aucune norme formelle pour distinguer ce qui est "éco" de ce qui ne l'est pas, mais on attend d'un quartier durable qu'il intègre :

- Gestion de l'eau
- Traitement des déchets
- Biodiversité urbaine
- Utilisation des transports doux
- Production locale d'énergies renouvelables
- Formes urbaines denses
- Mixité sociale et fonctionnelle
- Utilisation d'éco-matériaux
- Gouvernance participative.

Appliquer les techniques aujourd'hui à notre disposition pour mieux gérer l'eau, développer la production d'énergies propres, construire à base d'éco-matériaux et assurer l'isolation optimum de nos bâtiments est une évidence, inscrite dans la loi, qu'il n'est plus nécessaire de rappeler.

C'est un tout autre défi que d'intégrer les principes de concertation et de décision dans une démarche de création ou rénovation de quartier, mais c'est probablement le plus satisfaisant pour assurer le "mieux vivre" des habitants/acteurs de ces quartiers appelés à devenir "durables". Elus, habitants, professionnels doivent être associés et réfléchir ensemble autour des thèmes de la cohabitation entre activités commerciales et habitat, incluant la part du logement social, des contraintes liées aux nouvelles formes de densité urbaine, des déplacements qui s'y attachent.

Si la majorité des projets cités en exemple concernent de nouvelles zones à urbaniser, comme la création en France de nouvelles cités telles "Ecopolis", il ne faudrait pas laisser à l'écart la ville existante. **C'est bien la ville actuelle qui doit être la priorité, dans le cadre de projets qui portent les valeurs du développement durable :**

- Implication de l'ensemble des acteurs, en particulier des habitants, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet; le citoyen est un "expert du quotidien",
- Maîtrise de l'étalement urbain; réflexion sur les réserves foncières disponibles ou à libérer en centre ville et à proximité des nœuds de communication,
- Participation importante aux efforts d'économie d'énergie sur le bâti existant ; la construction neuve ne représente que 1% du parc immobilier, son influence sur l'effet de serre est donc marginale par rapport au bâti ancien à rénover,
- Impacts significatifs sur la densité en accord avec les contraintes supra-communales, telles les SCOT ou SDRIF.

Deux démarches exemplaires illustrent les solutions alternatives:

Eco-Logis est un immeuble abritant 11 familles et construit dans le quartier du Neudorf à Strasbourg, dans un système d'auto-promotion, c'est à dire sans promoteur immobilier. Cet immeuble, résultat d'une coopération entre habitants, élus et architectes, a pris sa place en centre ville, évitant ainsi l'étalement urbain. Des solutions innovantes ont été inventées par ces familles pour répondre à la fois à un désir de construire un lieu où il fait bon vivre, tout en respectant les grands principes du développement durable. Economies d'énergie et d'espace, mixité et entraide sociale, respect de l'environnement ont été naturellement à la base du projet, qui doit être mis en avant comme un maillon essentiel de la ville durable.



Augustenborg, banlieue de Malmö, en Suède, était un ancien espace d'habitat collectif en difficulté, dans lequel plus de la moitié de la population est née à l'étranger. A la volonté de ses habitants initiée par l'un d'entre eux, Safija Imsirovic, s'est associé un projet de rénovation du quartier, dont l'objectif était de créer un environnement extérieur attractif afin d'améliorer l'image du quartier, à travers différentes actions capables d'avoir des retombées sur la biodiversité, et en même temps de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et d'inondation. Après 10 ans de travail au cours desquels la pédagogie a été un moteur essentiel du projet, on peut mesurer le résultat des efforts accomplis :

- On peut estimer une réduction de 20% de l'impact environnemental du quartier, lié en particulier au tri des déchets et aux systèmes de récupération des eaux de pluie.
- Le TurnOver des habitants a diminué de 50%.
- Le taux d'emploi a grimpé de 35% en 1995 à 49% en 2007.
- Le taux de participation aux élections est passé de 54% en 1998 à 79% en 2002.

Cette mesure bien réelle de la réussite sociale du quartier est peu souvent évoquée dans un environnement d'écoQuartier, alors que cette mutation est certainement le ciment de la cité durable.

(Sources : TerraEco et "L'urbanisme durable" de C. Charlot-Valdieu et P. Outrequin)



A Gagny, des projets de ce type devraient être un fil conducteur et une constante dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Les programmes de développement immobilier occupant les derniers espaces disponibles au détriment de la respiration urbaine ne sont que des solutions de facilité qui évitent une démarche globale d'organisation de la ville.

De la gare du centre à la place Foch, la reconstruction de la ville sur la ville doit être une des priorités du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et du règlement qui en découlera. Mais les présentations du PLU par la commune et le cabinet conseil ne montrent pas une volonté municipale de porter ces objectifs pour Gagny. Nous attendons un centre ville où le "mieux vivre" doit s'installer. La rénovation de l'habitat ancien pour des logements plus économes et attractifs, la gestion appropriée d'une densification en centre ville par la création de nouveaux espaces mixtes d'habitations et d'activités commerciales ou artisanales, la réhabilitation du petit commerce en cœur de ville par un maillage de circulations apaisées, la mise en valeur des lieux de culture et de loisirs que sont le théâtre, la médiathèque, le conservatoire, la salle des fêtes, la création d'un pôle autour de la nouvelle mairie, sont les bases d'un projet de rénovation urbaine.

Nous attendons que la concertation s'engage pour que Gagny devienne une ville durable. ■■■

Les débats qui se poursuivent en ce début 2011 portent sur le projet porté par le gouvernement et la Société du Grand Paris, appelé Réseau Grand Paris ou Grand Huit, le projet porté par la région et le Syndicat des Transports d'Ile de France, appelé Arc Express et le projet de prolongement du RER E vers l'ouest.

Le Réseau Grand Paris est prévu pour relier les pôles de développement économique, les gares TGV, les aéroports et assurer la liaison entre les dessertes de rocade et le centre de Paris. Ce sera un métro automatique en double boucle continue, prévu en souterrain avec des sorties à l'air tous les 800 mètres et dans les gares existantes. **Dans notre secteur, il relierait la gare de Sevrans-Livry (RER B) à la gare de Noisy-Champs-Cité Descartes (RER A) en passant par deux gares implantées dans des communes limitrophes de Gagny : Clichy-Montfermeil (nouvelle gare Rue Utrillo, T 4 en prévision) et Chelles (RER E, transilien de la ligne B).**

L'Arc Express est destiné à améliorer les trajets de banlieue à banlieue dans la proche couronne en correspondance avec les transports en commun existants, pour répondre aux besoins locaux, désengorger le trafic, desservir les grands pôles économiques et d'habitat existants, désenclaver des quartiers. Ce sera un métro automatique à roulement fer essentiellement souterrain. **Dans la partie est, deux tracés sont envisagés : l'un plus proche de Paris reliant Pantin (RER E) à Val-de-Fontenay (RER A, RER E), l'autre, reliant Bobigny (T 1) à Champigny-Saint-Maur (RER A) en passant par l'actuelle voie circulaire et desservant des stations dans les communes proches de Gagny : Rosny-Bois Perrier (RER E), Neuilly-sur-Marne-Maison Blanche (nouvelle station), Noisy-le-Grand-Mont d'Est (RER A).**

Parallèlement, la Direction Régionale de l'Équipement étudie la contribution des architectes-urbanistes regroupés dans le cadre de l'Atelier International du Grand Paris. Ils proposent que soient privilégiées : l'interconnexion, avec un maillage de tous les réseaux ; la desserte de tous les territoires ; l'utilisation des infrastructures existantes, en particulier sur notre secteur la couronne de fret ferroviaire du Bourget à Champigny, via Villemomble et Neuilly sur Marne. Ils adhèrent au tracé est du Réseau Grand Paris et à la création d'une gare à Clichy-Montfermeil.

De plusieurs débats menés dans des villes de l'est parisien, en Seine Saint Denis, Val de Marne, Seine et Marne, il ressort que les tracés proches des deux projets pourraient ne plus faire qu'un. On parle de "complémentarité", de "synthèse".

La question du financement simultané ou du phasage des projets est posée : le financement serait assuré par les contribuables et les entreprises.

Autre point abordé : les franciliens qui empruntent successivement des réseaux différents souhaitent une harmonisation et une simplification des tarifs : le STIF, la SNCF et Réseau Ferré de France se penchent sur la question.

Plusieurs intervenants s'inquiètent d'éventuelles opérations immobilières dans un rayon de 400 mètres autour des gares : la commune d'accueil de la gare, mais aussi les communes autour qui le souhaitent, après délibération des conseils municipaux, pourront signer avec l'état, dans un délai de 18 mois à compter de juin 2011, un contrat de développement territorial portant sur l'aménagement, l'urbanisme, le logement, la mixité sociale, les transports, la culture avec des objectifs en matière d'équipements collectifs

Gagny Environnement demande pour la partie Est que soient retenus les projets complémentaires et fait les propositions suivantes :

- **utiliser les infrastructures existantes autant que possible**
- **privilégier les déplacements de banlieue à banlieue et desservir tout le territoire de la Seine-Saint-Denis en utilisant le maillage de tous les moyens de transports en place et en cours de réalisation (prolongements de lignes de métro, tramway)**
- **entretenir et améliorer le parc existant**
- **soutenir la création d'une gare à Clichy-Montfermeil sur la ligne Sevrans-Livry Chelles**
- **privilégier les tracés qui ne traversent pas les espaces naturels en surface**
- **évaluer l'impact environnemental des chantiers de construction des nouvelles infrastructures**
- **utiliser la grande couronne de fret ferroviaire pour le transport des voyageurs le jour et développer le fret ferroviaire la nuit comme alternative à la route**
- **privilégier les dessertes des gares en transport en commun et implanter des parkings d'appel**
- **fixer des tarifs accessibles à tous et harmonisés sur l'ensemble des réseaux**
- **prendre en compte les incidences sur Gagny de la création de nouvelles gares et liaisons dans les communes de Montfermeil, Chelles et Neuilly-sur-Marne.**

La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de la carrière de l'est abrite de nombreuses espèces animales et végétales protégées, que le maire s'est engagé à sauvegarder, lors de la réunion publique organisée par notre association en octobre 2005.

Hélas ! Dans le même temps, le conseil municipal adoptait des délibérations qui rendaient possible la construction d'un gymnase dans la zone à préserver.

Gagny Environnement, soucieuse de la protection de l'environnement, l'est également de la qualité de vie des citoyens et agréée totalement à la construction d'un équipement au service des collégiens de Théodore Monod et des gabiniers. L'association a donc proposé que le gymnase soit construit sur un terrain qui jouxte le collège et qui ne se situe pas sur l'emprise de la ZNIEFF.

Cette demande n'a pas été entendue et l'association s'est tournée vers le tribunal qui lui a donné raison. Que de dépenses inutiles, de temps perdu, pour un gymnase qui pourrait être déjà opérationnel.

Ce projet de construction voit le jour en 2005, quand le conseil municipal autorise le maire à acquérir à la société d'aménagement BDM, pour un euro symbolique, un terrain dans la carrière de l'est en vue de la construction d'un gymnase, puis à renouveler cet achat en 2006 avec le propriétaire réel du terrain. A ce stade, l'association, consultée par la commune au titre d'association agréée, fait état de la nécessité de sauvegarder les espèces présentes sur le site.

Ce projet ne peut se faire sans modification du Plan d'Occupation des Sols. En 2007, se déroule une enquête publique préalable à cette modification, à laquelle participent l'ANCA (Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) et Gagny Environnement.

Nous déposons dans le registre nos remarques, corroborées par les services du cadastre et de la DIREN (Direction régionale de l'Environnement) : le gymnase est implanté sur un terrain pour lequel la commune ne fournit pas de titre de propriété et qui est à l'intérieur des limites de la ZNIEFF.

De manière surprenante, le commissaire enquêteur indique que la commune de Gagny est propriétaire du terrain, que le projet est hors ZNIEFF et il donne un avis favorable.

En 2008, le conseil municipal approuve la modification du POS. Les deux associations, auxquelles se joint l'association des Abbesses Gagny-Chelles, déposent le 28 janvier 2009 un recours gracieux auprès du

maire, pour demander l'abrogation de la décision municipale. En l'absence de réponse du maire, les associations contestent cette décision devant le tribunal administratif.

En 2009, l'association demande à la commune communication de documents relatifs à ce dossier et communicables de droit : les promesses de vente et titres de propriété du terrain devant recevoir le gymnase. Comme c'est souvent le cas, aucun document ne nous est remis, et nous saisissons la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui rend un avis favorable. Nous attendons encore et nous nous interrogeons sur l'existence de ces documents.

Gagny Environnement voit le bien-fondé de ses nombreuses actions à propos de ce projet reconnu : le 18 novembre 2010, le tribunal administratif de Montreuil annule "la délibération du 30 juin 2008 par laquelle le conseil municipal de Gagny a approuvé une modification du Plan d'Occupation des Sols et la décision implicite de rejet du maire de Gagny de la demande, introduite le 28 janvier 2009, de saisine du conseil municipal aux fins de retrait de la délibération du 30 juin 2008".

Cette décision annule la modification du POS et sanctionne l'absence de réponse de la commune à notre recours gracieux. Dans un "considérant", le tribunal souligne la valeur des documents des services de la région et de l'Etat produits par l'association et obtenus sur les sites Internet de l'Etat.

Le plus important est que les espèces protégées puissent l'être encore. Mais dans ce projet, on voit encore une fois à l'œuvre une démarche bien loin d'une politique soucieuse de l'environnement et du développement durable. Le projet est élaboré de manière hâtive, les documents nécessaires ne sont pas joints au dossier et ne sont pas communiqués, les décisions ne sont pas en adéquation avec les déclarations, la concertation se fait à minima et les avis divergents ne sont pas pris en compte. ■■■



Alisier de Fontainebleau (Sorbus latifolia)

Déchets dans la carrière de l'ouest

La situation est toujours aussi désastreuse malgré les courriers et démarches de l'association pendant l'année 2010 auprès de l'Etat, de la région et du département.

Les sociétés Marto-Oltram, propriétaires ou exploitantes du site, stockent de la terre et des matériaux provenant de chantiers de démolition et construction, et ce, de manière illégale.

A proximité de la carrière, les rues sont régulièrement envahies de boue.

A l'intérieur, on a pu observer à partir du mois de novembre des dépôts de terre glaise entraînant des coulées et, plus grave, des dépôts de déchets stockés à même le sol, près du chemin des Bourdons.

Gagny Environnement n'aura de cesse de dénoncer ces activités illégales,

qui rendent infernale la vie des riverains situés sur le passage des poids lourds, et qui polluent irrémédiablement le site de la carrière de l'ouest.



Antennes téléphoniques

Face au blocage que tentent d'imposer opérateurs et représentants de l'Etat, PRIARTÉM a décidé d'en appeler à la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie par une lettre ouverte du 4 novembre 2010 dont nous avons relevé les points essentiels :

- Mettre en place de grandes et véritables campagnes instaurant le principe de précaution pour l'utilisation du téléphone mobile
- Sortir du déni de risque
- Inscrire la concertation comme la clef de voûte de toutes installations d'antennes relais.

ADHESION A GAGNY ENVIRONNEMENT

☐ Demande

☐ Renouvellement



☐ M.

☐ Mme

☐ Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

Cotisation annuelle : 20 € + Facultatif : (Don à l'association).....€ + (Don à Pro Natura*)..... €

Total :€ ** (règlement par chèque de préférence)

DATE :

SIGNATURE :

18 rue des Collines
93220 Gagny
01 43 81 49 20

* Pro Natura Ile de France : le Conservatoire achète et sauvegarde des espaces naturels avec vos dons

** 66 % du total est déductible de votre impôt sur le revenu de l'année du versement